



Compte rendu du Conseil municipal
Lundi 29 Mars 2021
18 h 30

L'An deux mil vingt et un, le Lundi 29 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 18/03/2021

Présents :23

M. ADAM Stéphane-Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : 03

Mme BOULANGER Tamara procuration à M. CAMARA Célestin-M. FRELIER Laurent procuration à M. BRUN Fernand. Mme NICODEMO Mélissia procuration à M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Absents excusés : 01

M. AIGUESPARSE Cédric

Le quorum étant atteint la séance publique peut se tenir.

M. Le Maire demande si des observations sont à porter sur le précédent compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 Février 2021. Aucune observation, adoption à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. CAMARA Célestin.

Monsieur le Maire précise que le point 19 de l'ordre du jour est retiré de la présente séance en raison de la non-obtention de l'avis de l'Autorité environnementale qui a deux mois pour se prononcer sur la modification simplifiée.

1°/ Délibération portant approbation du compte de gestion 2020 du receveur municipal 2020 sur le budget de la commune.

Exposé des comptes :

	Investissement	Fonctionnement	Total sections
Recettes	Prévu : 1 744 286 Réalisé : 1013853,39	Prévu:4 092 223,05 Réalisé : 4 115 298,62	Prévu : 5 836 509,05 Réalisé : 5 129 152,01
Dépenses	Prévu:1 744 286 Réalisé:769 118,46	Prévu:4 092 223,05 Réalisé : 3 691 302,64	Prévu : 5 836 509,05 Réalisé : 4 460 421,10

Résultats exercice	+ 244 734,93	+ 423 995,98	+ 668 730,91
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Monsieur le Maire met le compte de gestion au vote .

Pour	Contre	Abstention
23		03

2°/ Délibération portant approbation du compte administratif 2020 de la Commune

Exposé du compte administratif :

	Investissement	Fonctionnement	Total sections
Recettes	Prévu : 1 744 286 Réalisé : 1013853,39	Prévu : 4 092 223,05 Réalisé : 4 115 298,62	Prévu : 5 836 509,05 Réalisé : 5 129 152,01
Dépenses	Prévu : 1 744 286 Réalisé : 769 118,46	Prévu : 4 092 223,05 Réalisé : 3 691 302,64	Prévu : 5 836 509,05 Réalisé : 4 460 421,10
Résultats exercice	+ 244 734,93	+ 423 995,98	+ 668 730,91

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mme OLIBE ,1er adjoint pour procéder au vote.

Pour	Contre	Abstention
23		03

3°/ Délibération portant affectation des résultats 2020 du compte administratif sur le budget primitif 2021 de la commune .

Monsieur le Maire préside à nouveau la séance et expose :

Résultats de l'exercice 2020 :

Investissement : 244 734,93 €

Fonctionnement : + 423 995,98 €

Résultats cumulés et de clôtures 2019 + 2020 :

Investissement : - 204 327,79 €

Fonctionnement : + 475 112,86 €

Proposition d'affectation sur 2021 :

D,001(déficit reporté) : 204 327,79 €

Art.1068 (part affecté Invest-dép) : + 204 327,79 €

Art.002 (Fonct-reporté) : + 270 785,07 €

Puis la proposition d'affectation est soumise au vote :

Pour	Contre	Abstention
23		03

4° / Délibération portant vote des taux des taxes locales 2021 .

Pour rappel taux d'imposition 2020 et produits attendus:

- Taxe habitation : 19,58% (1 335 943 €)
- Taxe foncière sur le bâti : 16,54 % (773 410 €)
- Taxe foncière sur le non bâti : 117,58 % (104 764 €)

Total de produits attendus sur 2020 : 878 174 €

Pour 2021 : Etat 1259 non encore fournis par les services fiscaux , pas avant le 31/03), de ce fait non connaissance de nos bases prévisionnelles, mais le Conseil peut voter les taux .

- TH : plus de taux à voter pour 2021 .
- TFB (taxe foncier bâti) : cumul taux commune 2020 (16,54 %) et taux département 2020 (15,49 %) soit 32,03 %.
- TFNB : (taxe foncière sur non bâti) : 117,58 %

Monsieur le Maire propose la reconduction des taux de 2020, tels que proposés .

Pour	Contre	Abstention
23		03

5°/ Délibération portant approbation et vote des subventions attribuées aux associations de la Commune pour 2021.

Rapporteur : M. CAMARA Célestin, adjoint aux associations, qui procède à l'exposé ci-dessous :

Noms	Montants attribués 2020	Montants demandés 2021	Montants Attribués 2021
Amicale des donneurs de sang	500 €	500 €	500 €
Amicale des sapeurs pompiers	850 €	1 000 €	1 000 €
Amis du Vieux Pignans	900 €	900 €	900 €
Association des Parents d'Élèves de Pignans (A.P.E.P.)	200 €	0 €	0 €
Au pays des p'tits bouts	500 €	500 €	500 €
Association Varoise des Anciens Combattants (A.V.A.C.M.)	550 €	550 €	550 €
Basket Ball club pignantais	1 800 €	2 000 €	2 000 €
Bibliothèque	900 €	900 €	900 €
Contre les Incivilités et les Violences (C.I.V.)	NEANT	672 €	150 €
Club de Loisirs, Arts, Sports Pignantais (C.L.A.S.P.)	4 500 €	2 000 €	2 000 €
Club 3ème âge les Cigales	900 €	0 €	0 €
Club bouliste Pignantais	1 500 €	1 500 €	800 €
Comité Officiel des fêtes (C.O.F.) Pignans	12 500 €	35 000 €	25 000 €
Cycle académie	NEANT	950 €	950 €
Escola dei inferns	150 €	150 €	150 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants (F.N.A.C.A.)	250 €	250 €	250 €
Jardin Soleil	300 €	500 €	500 €
Juste en Face	1 000 €	4 000 €	2 000 €
Notre dame des Anges	500 €	500 €	500 €

Noms	Montants attribués 2020	Montants demandés 2021	Montants Attribués 2021
Pignans Environnement	NEANT	500 €	500 €
Souvenir Français	200 €	200 €	200 €
Société de pêche le Roseau	900 €	900 €	900 €
Syndicat de chasse le Cor	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Syndicat des producteurs de châtaignes du VAR	NEANT	1 000 €	200 €
Tennis club municipal	1 850 €	1 850 €	1 850 €
Unir et Agir pour les Ecoles de Pignans (U.A.E.P.)	400 €	400 €	400 €
Union Départementale des Anciens Combattants (U.D.A.C.)	150 €	0 €	0 €
Union Sportive Pignantaise (U.S.P.) Football	12 000 €	0 €	0 €
Vétérans du foot	350 €	800 €	800 €
Vignerons Centre VAR	500 €	0 €	0 €
Total subventions	45 550 €	58 922 €	44 900 €
Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts (A.D.C.C.F.F.)	220 €	220 €	220 €
ODEL VAR Crèche	133 291 €	135 321 €	135 321 €
ODEL VAR séjours alsh-vacances	67 000 +2235,53 colonies-séjours	70 000 €	70 000 €
Total cotisations	202 746 €	205 541 €	205 541 €
TOTAL GÉNÉRAL	248 296 €	264 463 €	250 441 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Pour	Contre	Abstention
23		03

6°/ Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2021 de la Commune .

Monsieur le Maire expose les propositions budgétaires 2021 :

Fonctionnement – Dépenses

Chap,11: charges à caractère général : 1 064 168,80
Chap.012: Charges de personnel : 2 311 315
Chap.014: Atténuations de charges : 167 394
Chap.022: Dépenses imprévues: 124 700,19
Chap.042 : Opérations d'ordres entre sections : 125 309,67
Chap.65: Autres charges courantes : 419 903,20
Chap.66: Charges financières : 54 000
Chap.67: Charges exceptionnelles : 4 100
Chap.023: Virement section investissement : 102 761,21
Total : 4 373 652,07 €

Fonctionnement-Recettes

Chap.002 : Excédent reporté : 270 785,07
Chap.013: Atténuations de charges : 72 000
Chap.042 : Opérations d'ordre entre sections : 667
Chap.70 : Vente de produits : 174 500
Chap.73 : Impôts et taxes : 2 900 000
Chap.74 : Dotations subventions Etat : 890 000
Chap.75 : Autres produits de gestion : 65 600
Chap.77: Produits exceptionnels : 100
Total Recettes : 4 373 652,07 €

Investissement – Dépenses

Chap.020 : Dépenses imprévues : 58 465,41
Chap.16 : Emprunt : 106 571
Chap. 20: Immobilisations : 67 531
Chap. 21: Immobilisations corporelles : 355 316
Chap.23: Immobilisations en cours : 470 000
RAR 2020 : 342 159,47 €
Chap.040 : Opérations ordre entre sections : 667
Chap.001 : Déficit investissement reporté : 204 327,79 €
Total dépenses : 1 605 037,67 €

Investissement – Recettes

Chap.10 : Dotations : 416 966,79
Chap.13 : Subvention investissement : 120 000
Chap.16 : Emprunt : 800 000
Chap.021: Virement section fonctionnement : 102 761,21
Chap.040 : Transfert entre sections : 125 309,67

RAR 2020 : 40 000

Total Recettes : 1 605 037,67 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
23		03

7 ° / Délibération portant approbation du compte de gestion 2020 du receveur municipal 2020 sur le budget de l'Eau.

Exposé du compte de gestion 2020 de l'Eau :

	Investissement	Fonctionnement	Total section
Recettes	Prévu : 476 539,60 Réalisé : 90 135,10	Prévu : 207 656,03 Réalisé : 103 935,43	Prévu : 684 195,63 Réalisé : 184 070,53
Dépenses	Prévu : 476 539,60 Réalisé : 40 025,70	Prévu : 207 656,03 Réalisé : 76 769,87	Prévu : 684 195,63 Réalisé : 116 795,57
Résultat de l'exercice	+ 40 109,40	+ 27 165,56	

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion du receveur 2020 de l'Eau au vote .

Pour	Contre	Abstention
23		03

8°/ Délibération portant approbation du compte administratif 2020 de l'Eau.

Exposé du compte administratif 2020 de l'Eau :

	Investissement	Fonctionnement	Total section
Recettes	Prévu : 476 539,60 Réalisé : 90 135,10	Prévu : 207 656,03 Réalisé : 103 935,43	Prévu : 684 195,63 Réalisé : 184 070,53
Dépenses	Prévu : 476 539,60 Réalisé : 40 025,70	Prévu : 207 656,03 Réalisé : 76 769,87	Prévu : 684 195,63 Réalisé : 116 795,57
Résultat de l'exercice	+ 40 109,40	+ 27 165,56	

Monsieur le Maire sort et laisse la présidence à Mme OLIBE , 1^{er} Adjoint qui soumet le compte administratif 2020 de l'Eau au vote .

Pour	Contre	Abstention
23		03

9°/ Délibération portant affectation des résultats 2020 du compte administratif sur le budget primitif 2021 de l'Eau .

Monsieur le Maire reprend la présidence et propose d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

Résultats 2020 :

Investissement : + 40 109,40 €
Fonctionnement : + 27 165,56 €

Résultats cumulés 2019-2020 :

Investissement : + 324 021,56 €
Fonctionnement : + 132 758,59 €

Proposition d'affectation des résultats de 2020 de la façon suivante :

R.002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 66 379,29 €
1068 : affectation fonctionnement vers invest : + 66 379,29 €
R. 001 : Excédent d'investissement reporté : + 324 021,56 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
23		03

10°/ Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2021 de l'Eau .

Monsieur le Maire expose le budget primitif 2021 de la façon suivante :

Fonctionnement – Dépenses

Chap.011 : charges générales : 15 000 €
Chap.66 : Charges emprunts : 2 200 €
Chap.023 : Virement section investissement : 68 126,39 €
Chap .042 : Transfert entre sections : 66 977,71 €
Chap.022 : dépenses imprévues : 17 138,19 €

Total : 169 442,29 €

Fonctionnement – recettes

Chap.70 : vente de produits : 94 000 €
Chap.042 : entre sections : 9 063 €
Chap.002 : résultat fonctionnement reporté : 66 379,29 €

Total : 169 442,29 €

Investissement – dépenses – BP 2021 – Eau

Chap.020 : dépenses imprévues : 2 861,81 €
Chap.16 : Charges emprunts : 20 235 €
Chap.20 : Immobilisations incorporelles : 0 €
Chap.21 : Autres travaux réseaux : 20 564,99 €
Chap.23 : Immobilisations en cours : 59 592,73 €
Chap.040 : entre sections : 9 063 €
Chap.041 : Opérations patrimoniales : 3 009,60 €
RAR 2020 : 416 197,02 €
Total : 531 524,15 €

Investissement – recettes- BP 2021- Eau

Chap.27 : Autres immobilisations : 0 €
Chap.021 : Virement de l'exploitation : 68 126,39 €
Chap.040 : Opérations de transfert entre sections : 66 977,71 €
Chap.041 : opérations patrimoniales : 3 009,60 €
R.001 : solde investissement reporté : 390 400,85 €

Total : 531 524,15 €

Projets investissement 2021 pour le budget de l'Eau :

- Curage du réseau d'eau : 9 540 €
- Travaux réseau eau potable ancienne route de Toulon: 50 757 € (subvention Agence de l'Eau à demander)
- Étude de réhabilitation du réservoir d'eau potable : 28 236 € (subvention Agence de l'Eau à demander)
- Raccordement au réseau d'eau potable et poteau incendie pour station phytosanitaire : 73 556 €
- Périmètre de protection des sources : 43 560 € (dont 8500 € de subvention obtenue)
- Étanchéité du réservoir d'eau potable.

Monsieur le Maire soumet le budget 2021 de l'Eau au vote du conseil municipal .

Pour	Contre	Abstention
23		03

11°/ Délibération portant approbation du compte de gestion 2020 du receveur municipal 2020 sur le budget de l'assainissement.

Exposé du compte de gestion 2020 de l'Assainissement :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévu : 1 213 130,54 Réalisé : 83 102,23	Prévu:595 880,20 Réalisé : 181 467,24	Prévu : 1 809 010,74 Réalisé : 264 569,47
Dépenses	Prévu : 1 213 130,54 Réalisé : 151 481,30	Prévu : 595 880,20 Réalisé : 87 398,79	Prévu : 1 8019 010,74 Réalisé : 238 880,09

Résultat exercice	- 68 379,07	+ 94 068,45	+ 25 689,38
-------------------	-------------	-------------	-------------

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2020 de l'Assainissement au vote .

Pour	Contre	Abstention
23		03

12°/ Délibération portant approbation du compte administratif 2020 de l'Assainissement.

Exposé du compte administratif 2020 de l'Assainissement :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévu : 1 213 130,54 Réalisé : 83 102,23	Prévu:595 880,20 Réalisé : 181 467,24	Prévu : 1 809 010,74 Réalisé : 264 569,47
Dépenses	Prévu : 1 213 130,54 Réalisé : 151 481,30	Prévu : 595 880,20 Réalisé : 87 398,79	Prévu : 1 8019 010,74 Réalisé : 238 880,09
Résultat exercice	- 68 379,07	+ 94 068,45	+ 25 689,38

Monsieur le Maire laisse la présidence à Mme OLIBE , 1^{er} adjoint qui soumet le compte administratif 2020 de l'Assainissement au vote .

Pour	Contre	Abstention
23		03

13°/ Délibération portant affectation des résultats 2020 du compte administratif sur le budget primitif 2021 de l'Assainissement .

Monsieur le Maire reprend la présidence et propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Résultats 2020

Investissement : -68 379,07 €
Fonctionnement : + 94 068,45 €

Résultats cumulés 2019 + 2020 :

Investissement : + 457 750,85 €
Fonctionnement : + 487 820,61 €

Proposition d'affectation des résultats sur le BP 2020 de la façon suivante :

R.001 : Excédent reporté en investissement : + 457 750,85 €
1068 : Excédent fonctionnement vers investi : +287 820,61 €
R.002 : Excédent reporté en fonctionnement : + 200 000 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
23		03

14°/Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2021 de l'Assainissement.

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget primitif 2021 suivante :

Fonctionnement – dépenses

Chap. 011 : charges générales : 70 000 €
Chap.66 : charges financières : 10 854 €
Chap.023 : virement section investissement : 285 437,81 €
Chap.042 : transfert entre sections : 85 681,22 €
Chap.022 : Dépenses imprévues : 25 155,01 €

Total : 477 128,04 €

Fonctionnement – recettes

Chap. 70 : vente de produits : 160 000 €
Chap.042 : Entre sections : 37 128,04 €
Chap.002 : résultat fonctionnement reporté : 200 000

Total : 477 128,04 €

Investissement – dépenses- BP 2021

Chap.020 : Dépenses imprévues : 80 000 €
Chap.16 : charges emprunts : 25 153 €
Chap.21 : Autres travaux réseaux : 214 357,23 €
Chap.23 : Immobilisations en cours : 214 357,23 €
Chap.040 : opérations entre sections : 37 128,04€
Chap.041 : opérations patrimoniales : 1 358 €
RAR 2020 : 750 000 €

Total : 1 322 353,50 €

Investissement – recettes- BP 2021

RAR 2020 : 209 600 €
Chap.021 : virement section fonctionnement : 285 437,81 €
Chap.040 : opérations transfert entre sections : 85 681,22 €
Chap.041 : opérations patrimoniales : 1 358 €
R.001 : excédent investissement reporté : 745 571,46 €

Total : 1 322 353,50 €

Projets investissement 2021 pour l'Assainissement :

Schéma directeur de l'Assainissement : 47 770 €
Groupe électro STEP : 49 680 €
Construction de la station de produits phytosanitaires : 212 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
23		03

15°/ Délibération portant sur l'application de nouveaux tarifs au titre des concessions du cimetière et modification du règlement intérieur (renouvellement concessions avec monuments, vente colombarium, prix de la terre seule...).

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs actuellement pratiqués au titre des concessions :

Tarifs actuels	Tarifs proposés	
Prix de vente au m ² de la terre : 375 €	Prix de vente au m ² de la terre : 400 €	
Prix renouvellement concession 30 ans : 228,67 €	Prix renouvellement concession : Pour 30 ans 450 € (2 places), 550 € (3 places) et 650 € (4 places)	
Prix de vente case colombarium : 150 € pour 15 ans ou 200 € pour 30 ans	Vente case colombarium : 200 € pour 15 ans	Vente case colombarium : 400 € pour 30 ans
Tarif de renouvellement :	Tarif renouvellement colombarium 15 ans : 200 €	Tarif renouvellement colombarium 30 ans : 400 €

Des tarifs sont proposés, adaptés en fonction de la typologie ,de l'état et de la valeur des monuments afin de pouvoir proposer aux familles remplissant les conditions de pouvoir bénéficier rapidement suite au décès de leur défunt d'une sépulture sans attendre une délibération au cas par cas : il s'agit des concessions suivantes :

N°5031	2 places	1 700€ avec monument en granit
N°5032	2 places	1 700 € avec monument en granit
N° 5025	3 places	3 700 € avec monument en granit et porte frontale
N° 6052	3 places	2 200 € avec dalle simple
N° 6031	4 places	2 200 € avec dalle simple à rénover

D'autre part, 5 places en pleine terre sont à vendre, le tarif proposé est de 1 200 € les 3 m² chacune.

Toutefois, aucune cession ne sera réalisée par anticipation en raison d'un nombre moindre de places disponibles dans le cimetière et ce malgré les reprises effectuées et les réintégrations dans le circuit de la vente .

Objectif : cession lors du décès uniquement afin d'éviter la pénurie. Et surtout réserver la cession de concessions uniquement qu'aux personnes qui habitent sur la commune au moment du décès ou qui sont propriétaires sur la commune au moment du décès.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur en ce sens et notamment l'article 1^{er} du règlement actuel, qui mentionnait :

« *ARTICLE 1 : Affectation des cimetières*

Le cimetière communal de la Ville de PIGNANS est situé au chemin du Carry.

Il est affecté à l'inhumation :

- des personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile,*
- des personnes domiciliées à PIGNANS, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune,*
- des personnes non domiciliées dans la commune, mais ayant droit à une sépulture de famille, ou ayant une sépulture. »*

La modification au règlement serait ainsi intégrée au niveau de l'article 1^{er} dudit règlement de la façon suivante :

Pour l'acquisition de concession uniquement, celle-ci est réservée :

- aux personnes décédées sur le territoire de la commune ayant leur domicile ou une résidence fiscale sur la commune.*
- aux personnes décédées sur une autre commune mais ayant leur domicile ou une résidence fiscale sur PIGNANS.*
- aux personnes propriétaires d'une concession dans le cimetière ou ayant droits autorisés à être inhumé dans la sépulture familiale. »*

Il faut bien distinguer le droit à l'inhumation du droit d'acquisition .

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le plan tarifaire proposé et sur la modification de l'article 1^{er} du règlement du cimetière.

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

16°/ Délibération instaurant une diversité de tarifs dans le cadre de la régie évènementiel .

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la régie évènementiel (ex régie location salles et matériels), diverses manifestations peuvent être réalisées par la collectivité, et afin de faciliter la gestion de la régie, il convient de prévoir différents tarifs en fonction des activités pouvant ainsi être mises en place (animation culturelle, spectacle, vente de boissons lors de manifestations, ou repas) :

Pour les Repas :

Formule	5 €
Formule	7 €
Formule	10 €
Formule	12 €
Formule	15 €

Pour la vente dans le cadre d'une buvette :

Boisson	0,50 €
Boisson	1 €
Boisson	2 €
Friandise	1 €
Friandise	2 €
Confiserie	0,50 €
Barquette de frites	2,50 €
Sandwich	2 €
Sandwich	3 €

Des montants de participations pour divers évènements :

	2 €
	3€
	4€
	5 €
	6€
	7€
	8€
	9€
Participation	10€
	11€
	12€
	13€
	14 €
	15€
	16€
	17€
	18€
	19€

Il est entendu que seul un régisseur dûment habilité ou un de ses mandataires pour l'encaissement des fonds, afin de ne pas créer de comptable de fait, par conséquent aucun élu ne pourra y procéder.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le panel de tarifs ainsi proposés dans le cadre de la régie évènementiel .

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

17°/ Délibération portant adoption du projet de pacte de gouvernance élaboré par la Communauté des Communes Coeur du VAR.

Monsieur le Maire expose que la loi Engagement et proximité du 27/12/2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

Il s'agit d'un document qui retrace l'organigramme de la communauté au titre de ses instances internes (conseil communautaire, bureau, commissions), ainsi que le processus décisionnel mis en place entre ces instances .

L'objectif est d'apporter de la transparence sur son fonctionnement interne .

Le 02/02/2021, le conseil communautaire a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance, et a transmis à l'ensemble des communes membres un exemplaire.
A leur tour elles doivent délibérer pour émettre un avis .
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

18°/ Délibération portant demande de subvention DETR 2021 dans le cadre du projet de rénovation de la Chapelle St André.

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la rénovation du bâtiment ancien, Chapelle St André datant du XIII ème siècle, située en plein cœur du village et faisant patrie du patrimoine communal,

Bâtiment présentant un intérêt architectural qui mérite une mise à disposition du public.

Un projet de rénovation a été établi comprenant études et travaux pour un coût total HT de 99 970 €. Afin de réaliser ce projet, la commune se tourne vers l'Etat dans le cadre de la DETR et présente le plan de financement suivant :

Plan de financement :

-Coût HT de l'opération (étude + travaux) : 99 970 €

-DETR 2021 sollicitée (60 %) : 59 982 €

-Fonds de concours CCCV (20 %) : 19 994 €

-Autofinancement de la commune (20 %) : 19 994 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer et de demander la subvention au titre de la DETR 2021.

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

19 °/ Questions diverses

A/ Fermeture d'une classe de petite section en maternelle pour la rentrée 2021-2022 : le point sur la position de la commune et sa demande auprès de l'Inspection académique.

Monsieur le Maire expose la problématique rencontrée et mentionne toute la mobilisation de la commune sur ce point, toutefois des courriers ont été échangés avec l'Inspection afin de montrer l'évolution des effectifs attendus pour la rentrée à venir, de son côté l'Inspection attend le mois d'Août pour se positionner définitivement .

B / Versement d'un don de la part du LIDL nouvellement ouvert sur PIGNANS à la Caisse des écoles de PIGNANS .

Monsieur le Maire précise que lors de l'ouverture de son magasin LIDL a proposé de faire un don à la caisse des écoles en reversant lors de passage en caisse une participation à la caisse des écoles, la somme ainsi récoltée s'élève à 1970.50 € qui sera reversée prochainement.

Fin de l'ordre du jour.

A la fin de la séance publique les membres du Conseil municipal sont invités à venir signer les arrêtés de signatures des différents documents budgétaires (CA 2020 et BP 2021) auprès de la DGS en respectant les gestes barrières et distances requises.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS